

**Tarifs du service de restauration et d'internat pour l'année civile 2024**

(Décision du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine votée lors de la Commission Permanente du 2 octobre 2023)

Catégories	Nombre de repas dans la semaine	Prix du repas	Ventilation par trimestres			Tarif annuel	Observations
			Janvier – Mars (11/36 <sup>ème</sup> )	Avril - Juillet (11/36 <sup>ème</sup> )	Sept. – Déc. (14/36 <sup>ème</sup> )		
<b>E L E V E S</b>							
<b>D.P 5 «tarif général»</b>	<b>5 jours</b>	Forfait (180j/an)	<b>167,15</b> (55 jours)	<b>167,15</b> (55 jours)	<b>212,72</b> (70 jours)	<b>547,02</b>	Elèves du lycée ou collège non bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire
D.P «tarif minoré» lycée (ARR 0.41€)			144.60	144.60	184.02	473.22	Elèves du lycée ou collège éligibles à l'Allocation de Rentrée Scolaire
D.P «tarif minoré» Collège Boursier (ADRS 0.50€)			139.65	139.65	177.72	457,02	
D.P «tarif minoré» Collège Non Boursier (ADRS 0.35€)			147.90	147.90	188.22	484.02	
<b>D.P 4 «tarif général»</b>	<b>4 jours</b>	Forfait (144j/an)	<b>142,78</b> (44 jours)	<b>142,78</b> (44 jours)	<b>181,65</b> (56 jours)	<b>467,21</b>	Elèves du lycée ou collège non bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire
D.P «tarif minoré» lycée (ARR 0.41€)			124.74	124.74	158.69	408.17	Elèves du lycée ou collège éligibles à l'Allocation de Rentrée Scolaire
D.P «tarif minoré» Collège Boursier (ADRS 0.50€)			120.78	120.78	153.65	395.21	
D.P «tarif minoré» Collège Non Boursier (ADRS 0.35€)			127.38	127.38	162.05	417.17	
<b>Interne «tarif général»</b>	<b>5 midis 4 soirs 4 petits déjeuners</b>	Forfait (180j/an)	<b>443,02</b> (55 jours)	<b>443,02</b> (55 jours)	<b>563,85</b> (70 jours)	<b>1 449,89</b>	Elèves du lycée ou collège non bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire
Interne «tarif minoré» (ARR 0.41€)			420.47	420.47	535.15	1376.09	Elèves du lycée ou collège éligibles à l'Allocation de Rentrée Scolaire
<b>Elèves occasionnels</b>	Vente à l'unité	<b>4,11 €</b>	Tarif quel que soit l'établissement d'origine de l'élève				
<b>COMMENSAUX</b>							
<b>Tarif 1</b> : Personnels Etat et CRNA titulaires, stagiaires ou contractuels de catégorie C sans distinction de lieu d'exercice de fonction (ATT, e-anna...)						<b>2,81 €</b>	Vente à l'unité
<b>Tarif 2</b> : Personnels Etat et CRNA titulaires, stagiaires ou contractuels de catégorie A et B sans distinction de lieu d'exercice de fonction dont l'indice majoré de rémunération est inférieur ou égal à 465						<b>4,55 €</b>	Vente à l'unité
<b>Tarif 3</b> : Personnels Etat et CRA titulaires, stagiaires ou contractuels de catégorie A et B sans distinction de lieu d'exercice de fonction dont l'indice majoré de rémunération est supérieur à 465						<b>5,31 €</b>	Vente à l'unité
<b>Tarif 4</b> : apprentis des CFA fréquentant un EPLE						<b>12,60 €</b>	Vente à l'unité
<b>Tarif 5</b> : Jeunes de moins de 21 ans en contrat de professionnalisation préparant un diplôme jusqu'au niveau BAC inclus / Stagiaires de la formation professionnelle continue						<b>4,35 €</b>	Vente à l'unité
Hôtes de passage						<b>8,24 €</b>	Vente à l'unité
<b>Petit déjeuner hors formule (quel que soit le bénéficiaire)</b>						<b>1,55 €</b>	Vente à l'unité
Personnels régionaux de passage (Agents administratifs du siège hors ATT)						<b>7,63 €</b>	Vente à l'unité
Nuitée pour un volontaire du service civique						<b>6,26 €</b>	Vente à l'unité